



14/03/2012

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 07 mars 2012

Etaient présents : Henri DORBON ; Pierre BEIRNAERT ; Maurice GARDET ; Valérie MULLER ; Laurent DIMANCHE ; Denis MOYNE ; Bernard LHERITIER ; Fabienne FALCINELLA ;

Absentes excusées : Claudine CHAMBLAY ; Isabelle RAVIX.

Secrétaire de séance : Denis MOYNE.

Compte rendu de la séance du 08/02/2012

Les délibérations suivantes n'ont pas été mises dans ce compte rendu :

Financement définitif après exécution, travaux zone route de Molamboz :

Le conseil approuve le financement définitif de l'opération concernant :

- électrification : la commune reversera la somme de 1 373,72 au SIDEC
- Infrastructure téléphonique : la commune reversera la somme de 157,13 € au SIDEC
- éclairage public : la commune reversera la somme de 463,89 € au SIDEC

Séance du 07 mars

Points ajoutés à l'ordre du jour :

Contrat aidé et CDD

convention SIDEC opération 1^{ère} tranche lotissement es Perchées

conventions diverses à renouveler

Comptes administratifs 2011

Le conseil municipal de Vadans (Jura), réuni sous la présidence de M Pierre BEIRNAERT délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2011 dressés par M Henri DORBON en qualité de maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

M 14

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés... Opérations de l'exercice...	260 349.43	83 489,78 285 228.10	779 807.11	12 398.63 556 980.80	1 040 156.54	95 888.41 842 208.90
TOTAUX	260 349.43	368 717.88	779 807.11	569 379.43	1 040 156.54	938 097.31
Résultats de clôture... Restes à réaliser...		108 368.45	210 427.68		102 059.23	
RESULTATS DEFINITIFS		108 368,45	210 427,68		102 059,23	

M 49

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)
<u>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</u>						
<u>Résultats reportés Opérations de l'exercice</u>	25 692,51	17 239,30 36 013,44	4 620,38 56 158,43	26 726,17	4 620,38 81 850,94	17 239,30 62 739,61
<u>TOTAUX</u>	25 692,51	53 252,74	60 778,81	26 726,17	86 471,32	79 978,91
<u>Résultats de clôture Restes à réaliser</u>		27 560,23	34 052,64		6 492,41	
<u>RESULTATS DEFINITIFS</u>		27 560,23	34 052,64		6 492,41	

Lotissement Les Perchées

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)
<u>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</u>						
<u>Résultats reportés Opérations de l'exercice</u>	12 245,00	12 245,00	12 245,00		24 490,00	12 245,00
<u>TOTAUX</u>	12 245,00	12 245,00			24 490,00	12 245,00
<u>Résultats de clôture Restes à réaliser</u>		0	12 245,00		12 245,00	
<u>RESULTATS DEFINITIFS</u>		0	12 245,00		12 245,00	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Sous la présidence de monsieur Henri DORBON, maire

Comptes de gestion 2011, M14, M 49 et lotissement Les Perchées

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2011 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de l'exercice 2011, budget M 14

Le Maire expose au conseil municipal :

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 83 489,78 euros
que les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 108 368,45 euros
alors l'exercice 2011 a généré un excédent de fonctionnement de 24 878,67 euros
Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter ce résultat comme suit :

1) il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement : - soit prioritairement au compte 1068: 108 368,45 euros.

Affectation du résultat de l'exercice 2011 budget M 49

Le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 17 239,30 euros
que les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 27 560,23 euros
alors l'exercice 2011 a généré un excédent de fonctionnement de 10 320,93 euros
Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter ce résultat comme suit :

1) il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement : soit prioritairement au compte 1068: 27 560,23 euros.

Décision modificative

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide que la subvention EDAT attribuée à la commune, d'un montant de 35 505 €, versée au compte 131 de la section recettes d'investissement, budget 2011, doit être transférée sur le compte 132, recettes d'investissement.

Annulation titre de recettes 2011

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour annuler un titre de recettes de 2011 d'un montant de 28345,52 €, contesté par son débiteur, et le refaire sur 2012.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, vu les nouveaux contrats d'accompagnement dans l'emploi, décide de créer un emploi d'agent d'entretien pour l'entretien de la commune (bâtiments, espaces verts, forêt, voirie...), en Contrat Unique d'Insertion, (secteur non marchand), Contrat à Durée Déterminée, de 6 mois renouvelable une fois, et donne pouvoir au maire pour signer une convention avec le Conseil Général et le salarié retenu, pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures.

Création d'un poste d'agent des services techniques en contrat à durée déterminée.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de créer un poste d'agent des services techniques en contrat à durée déterminée, à raison de 15 heures par semaine, soit 15/35^{ème}, pour les travaux communaux d'entretien d'espaces verts, bâtiment, voirie, etc..., poste à pourvoir au plus tôt, demande au maire de faire la déclaration de vacance d'emploi, donne pouvoir au maire pour procéder au recrutement, et signer les documents nécessaires, les crédits sont prévus au budget de la commune.

Mise à disposition d'un agent des services techniques sur la commune de Saint-Cyr Montmalin

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de mettre à disposition de la commune de Saint-Cyr Montmalin, l'agent technique qui sera recruté sur l'emploi CAE (20 H) et CDD (15 H), pour l'entretien des bâtiments communaux, voirie et espaces verts, à raison de 17 H 30 par semaine, avec récupération pour moitié des frais et charges payés par la commune de Vadans, et autorise le maire à signer une convention avec la commune de Saint-Cyr-Montmalin.

Convention avec le SIDEC pour travaux d'électrification, d'éclairage public et d'infrastructures de communications électroniques. Subvention du SIDEC. Convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Lotissement Les Perchées

Le maire présente le programme et le projet de convention proposé par le SIDEC pour ces travaux ainsi que les participations de la commune. Après délibération le conseil à l'unanimité des membres présents, approuve le programme de travaux et donne pouvoir au maire pour signer la convention et solliciter la subvention, les

participations prévisionnelles de la commune étant : réseau électrique 8 258 € sur un montant total de 16 443,73 € HT; éclairage public : 2 123 € sur un montant total de 2 830 € ; et Génie Civil France Télécom : 3 449€ représentant la totalité des travaux.

Ces travaux se feront sous réserve d'obtenir le permis d'aménager, ou déclaration préalable.

Lotissement Les Perchées, prix de vente des terrains

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'annuler sa délibération du 09 novembre 2011, fixant le prix de vente des terrains du lotissement Les Perchées à 35 € HT le m², et décide que ce prix sera fixé ultérieurement.

Location bâtiment communal impasse du Commandant Girardot

Le conseil municipal décide de renouveler la convention entre la commune et le syndicat des vignerons de la commune concernant la location du bâtiment ci-dessus, pour un loyer annuel de 137,50 € TTC, autorise le maire à signer la convention avec le syndicat pour une durée de 10 ans.

Renouvellement bail droit de chasse dans les bois communaux

Le conseil municipal décide de renouveler le bail concernant le droit de chasse dans les bois communaux à l'association de chasse agréée de la commune (A.C.C.A. VADANS), pour une durée de 9 années et un montant annuel de 150 €, et donne pouvoir au maire pour établir et signer le bail de location.

Renouvellement convention « baraque de chasse »

Le conseil municipal donne son accord pour renouveler la convention avec la société de chasse de la commune (ACCA VADANS) concernant l'installation d'une baraque de chasse dans la parcelle 22 de la forêt communale et autorise le maire à signer cette convention, dans les mêmes conditions et au même tarif soit une redevance annuelle de 15,24 €.

Informations

Course cycliste : le prix des 3 communes aura lieu le 24 mars 2012 avec arrivée et départ à Saint Cyr Montmalin.

Analyse d'eau : une analyse a été faite chez madame MOYNE Marie, résultats : conforme.

Traversée d'agglomération : un devis a été établi pour une étude. Le conseil en demande d'autres.

Le secrétaire de séance,

D. MOYNE

Le Maire,

H. DORBON